

Envoyé en préfecture le 22/05/2019

Reçu en préfecture le 22/05/2019

Affiché le

ID : 029-212901011-20190513-2019_05_13_06-DE



(Finistère)

Landéda, le 6 mai 2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2019

Convention avec Breizh Bocage

RAPPORT N°06/2019-04

Dans le cadre du schéma vélo, certains chemins doivent faire l'objet d'un réaménagement et notamment la reconstitution de talus.

En effet, dans l'optique de notre politique de développement durable et de gestion environnementale, il est souhaitable de reconstituer certains talus le long des chemins afin de répondre à la problématique de l'utilisation permanente de ces derniers.

Le syndicat mixte des eaux du Bas-Léon propose son intervention dans le cadre du dispositif Breizh Bocage.

Je vous propose donc d'autoriser Madame le maire, au nom et pour le compte de la Commune, à signer la convention conclue avec SMBL dans le cadre du dispositif Breizh Bocage.



Nombre de membres en exercice	= 23
Présents	= 18
Votants	= 23

Délibération du conseil municipal

N°06/2019-04

Réunion du 13 mai 2019

CONVENTION AVEC BREIZH BOCAGE

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Christine CHEVALIER, Maire de la Commune,

Etaient présents : Christine CHEVALIER, Maire ; David KERLAN, Jean-Luc CATTIN, Anne POULNOT-MADEC, Bernard THÉPAUT, Laurent LE GOFF, Alexandre TRÉGUER et Cathy LARIDAN adjoints.

Daniel GODEC, Pierre-Louis LE CAM, Ronan CORBEL, Rachel MARZIOU, Jean-Pierre GAILLARD, Danièle FAVÉ, Céline PRONOST, Hervé LOUARN,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

- Philippe MARTIN (procuration à Alexandre TREGUER)
- Philippe COAT (procuration à Hervé LOUARN)
- Isabelle POUILLAIN (procuration à Pierre Louis LE CAM°)
- Philippe MASQUELIER (procuration à David KERLAN)
- Solange PELLE (procuration à Bernard THÉPAUT)

Jean-Luc CATTIN a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales;

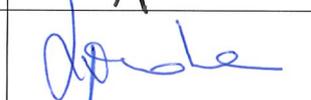
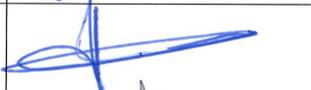
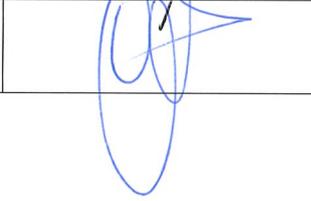
VU le rapport de Mme le Maire en date du 6 mai 2019,

Considérant que les membres du Conseil municipal décident par 23 voix pour,

M. Alexandre TREGUER, Rapporteur, entendu,

DÉLIBÈRE

Article 1 : Le Conseil municipal autorise Madame le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à signer la convention avec le SMBL dans le cadre du dispositif Breizh Bocage pour les cheminements doux.

CHEVALIER Christine	
KERLAN David	
CATTIN Jean-Luc	
POULNOT - MADEC Anne	
THEPAUT Bernard	
LARIDAN Cathy	
TREGUER Alexandre	
LE GOFF Laurent	
PELLEN Solange	Procuration
MARTIN Philippe	Procuration
GODEC Daniel	
LE CAM Pierre-Louis	

POULLAIN Isabelle	Procuration
CORBEL Ronan	
GUIZIOU Erwan	
MARZIOU Rachel	
CARIOU Christophe	
GAILLARD Jean-Pierre	
FAVÉ Danielle	
PRONOST Céline	
LOUARN Hervé	
MASQUELIER Philippe	Procuration
COAT Philippe	Procuration